



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} novembre 2022
Français
Original : anglais

La situation concernant la piraterie et les vols armés en mer au large des côtes somaliennes

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 29 de la résolution [2608 \(2021\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les 11 mois suivant son adoption, de l'application de ladite résolution et de la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, notamment de lui soumettre une évaluation des capacités de la garde côtière nationale.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis le précédent rapport du Secrétaire général ([S/2021/920](#)). Dans la résolution [2608 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de reconduire pour une nouvelle période de trois mois les autorisations visées au paragraphe 14 de la résolution [2554 \(2020\)](#), accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec les autorités somaliennes dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes et dont les autorités somaliennes auront préalablement communiqué le nom au Secrétaire général. À l'expiration de la résolution, la communauté internationale a continué de coopérer avec les autorités somaliennes et de leur donner un appui pour renforcer leurs capacités en matière de sécurité maritime et accompagner les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de la piraterie, comme indiqué dans le présent rapport.

3. Le rapport s'inspire des informations communiquées par le système des Nations Unies, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), ainsi que par des États Membres et des organisations régionales, dont l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission de l'océan Indien, la Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Forces maritimes combinées.



II. Principaux faits nouveaux, tendances et considérations relatifs à la piraterie au large des côtes somaliennes

4. Le Gouvernement fédéral somalien et la communauté internationale ont mené une action concertée pour poursuivre la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes pendant la période considérée. Les opérations navales internationales dans les eaux territoriales somaliennes ont cessé après l'expiration, le 3 mars 2022, des autorisations pertinentes visées dans la résolution [260annexe8 \(2021\)](#). Les mesures de lutte contre les causes profondes de la piraterie et le renforcement des capacités nationales en matière de sécurité maritime ont continué de recevoir un appui.

5. Durant la période considérée, aucun acte de piraterie n'a été signalé dans les eaux du littoral somalien (voir annexe II).

6. Dans l'évaluation des menaces communicable aux acteurs du secteur¹ qu'elles ont publiée le 1^{er} septembre 2022, la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta et les Forces maritimes combinées ont indiqué que les actes de piratage au large de la côte somalienne continuaient d'être largement contenus, du fait de l'action conjuguée des forces navales et du secteur maritime, qui continuaient d'appliquer les *Best Management Practices*². Comme les années précédentes, elles ont conclu que le risque de piraterie était faible, les groupes d'action de pirates³, qui se consacraient désormais à des entreprises moins dangereuses, ayant diversifié leurs activités. Cela dit, ces groupes étaient toujours en mesure d'entreprendre de tels actes si l'occasion s'y prêtait.

7. Le 22 août, le secteur du transport maritime, y compris l'International Chamber of Shipping, a soumis une notification à l'OMI l'informant de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la désignation « zone à haut risque » pour l'océan Indien, qui inclut les côtes de la Somalie.

III. Activités navales et coordination maritime

8. Avant l'expiration du mandat de la résolution [2608 \(2021\)](#), la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta a continué ses activités de dissuasion, de prévention et de répression de la piraterie au large des côtes somaliennes, protégeant et accompagnant les navires courant le risque d'être attaqués, notamment ceux du Programme alimentaire mondial.

9. À la suite de l'expiration des autorisations énoncées dans la résolution [2608 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la Force navale de l'Union européenne en Somalie-opération Atalanta a mis fin à ses opérations dans la mer territoriale et l'espace aérien associé de la Somalie à compter du 3 mars 2022, mais a continué de lutter de manière indépendante contre d'éventuelles tentatives de piraterie en dehors de la mer territoriale et de l'espace aérien associé de la Somalie, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Force opérationnelle

¹ Document établi par les Forces maritimes combinées et la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta en vue d'éclairer la prise de décision en matière de gestion des risques pour les armateurs de la marine marchande et de la grande pêche commerciale qui transitent par la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien occidental.

² Conseil maritime international et de la mer Baltique *et al.*, *Best Management Practices to Deter Piracy and Enhance Maritime Security in the Red Sea, Gulf of Aden, Indian Ocean and Arabian Sea*, 5^e édition (Witberby Publishing Group, Ltd., 2018).

³ Groupe formé en vue de commettre des actes de piraterie et des vols à main armée en mer, généralement dans une zone géographique précise.

multinationale 151 des Forces maritimes combinées a continué de mener des opérations de sécurité maritime ciblées de lutte contre la piraterie dans les zones de haute mer autour de la Corne de l'Afrique.

10. Par l'intermédiaire du Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique situé à Brest (France), la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta a continué de faciliter la programmation des convois dirigés par les États déployés de leur propre gré dans le couloir de transit recommandé par la communauté internationale. Le Centre, conjointement avec le Bureau des opérations commerciales maritimes du Royaume-Uni, a fourni des appréciations de la situation maritime régionale et reçu des informations communiquées volontairement sur l'immatriculation des navires en transit, comme recommandé dans les *Best Management Practices*.

11. Les Forces maritimes combinées ont continué de travailler étroitement avec la Force navale européenne au large de la Somalie dans le cadre de l'opération Atalanta, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni et d'autres centres d'opérations maritimes régionaux et de coordination des opérations de sauvetage. Bien qu'ayant comme priorité première les opérations de lutte contre la piraterie, les Forces maritimes combinées et la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta ont continué d'évaluer la menace et d'établir des bulletins de signalement à l'intention des acteurs du transport maritime dans le monde et ont collaboré au règlement d'un ensemble d'incidents maritimes dans l'océan Indien occidental et dans le golfe d'Aden, notamment en aidant dans les cas d'échouements ou de disparitions de navires, ou en enquêtant sur les approches ou réponses suspectes à la suite d'accidents de sécurité maritime. En décembre 2021, la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta a également signé un mémorandum d'accord sur l'échange d'informations avec le Centre régional de fusion d'informations maritimes, à Madagascar, et le Centre régional de coordination des opérations, aux Seychelles.

12. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la quarante-neuvième conférence Shared Awareness and Deconfliction s'est déroulée virtuellement les 13 janvier et 2 février 2022. Le 13 janvier, deux groupes de travail se sont penchés sur les questions de piraterie et de sécurité maritime dans la région de l'océan Indien, du golfe d'Aden, de la mer d'Arabie et du golfe d'Oman. Ils ont examiné un vaste éventail de questions concernant à la fois le secteur maritime et les parties prenantes militaires. Prévue en novembre 2022, la cinquantième conférence sera présidée par la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta.

13. L'OTAN est restée en charge de la situation maritime au large des côtes somaliennes et a surveillé la situation en ce qui concerne la piraterie, notamment par l'intermédiaire du Centre OTAN de la navigation commerciale, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a des contacts réguliers avec le secteur maritime mondial. L'organisation a maintenu ses partenariats avec les acteurs concernés de la lutte contre la piraterie et a participé activement aux instances compétentes de lutte contre la piraterie.

IV. Appui à la lutte contre les causes profondes de la piraterie et au développement des capacités de sécurité maritime de la Somalie

A. Cadres juridique et normatif nationaux

14. Le Département de l'administration maritime somalienne, qui relève du Ministère des ports et du transport maritime, a continué de recevoir assistance technique et formation en matière d'application du droit maritime, d'immatriculation des navires, de sûreté et de certification des membres de l'équipage de la part de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, de l'OMI, de l'ONUSC et de la MANUSOM.

15. Le groupe de travail du Département de l'administration maritime somalienne, composé de représentants du Ministère des ports et du transport maritime et de partenaires internationaux, dont la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'ONUSC, la MANUSOM et le Programme alimentaire mondial, a continué de s'employer à faire en sorte que l'administration atteigne une capacité opérationnelle initiale dans les quatre domaines répertoriés, à savoir la conformité juridique, l'immatriculation des navires, la coordination de la recherche et du sauvetage en mer et la certification des équipages. Le groupe de travail a indiqué qu'il y a eu des progrès en matière de réglementation de l'immatriculation des navires, les partenaires internationaux s'efforçant de remédier aux retards dans la mise en œuvre du plan d'action convenu pour atteindre les capacités opérationnelles initiales, avec comme priorité la conformité juridique et réglementaire.

16. Depuis décembre 2021, à la demande de la Direction des affaires maritimes, qui relève du Cabinet du Président de la Somalie, la MANUSOM, la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et les partenaires internationaux aident le Gouvernement fédéral à élaborer une stratégie maritime nationale pour la Somalie. Destinée à remplacer celle de 2013 concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, cette stratégie, plus large, inclut des questions transversales telles que la sécurité maritime, la gouvernance, l'environnement et les considérations relatives à la jeunesse et au genre.

17. La Direction des affaires maritimes a continué de s'employer, avec l'aide de la MANUSOM, à réactiver le Comité national de coordination maritime. Le 6 mars 2022, le comité technique du Comité national de coordination maritime, composé de représentants de divers ministères du Gouvernement fédéral somalien et d'États membres de la fédération, s'est réuni. Il a pu ainsi avancer dans l'examen des priorités maritimes et la mise en place de mécanismes de coordination visant à améliorer la mise en place des structures de gouvernance maritime liées à la stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, aux priorités du plan national de développement et aux engagements pris au titre du cadre de responsabilité mutuelle.

18. La MANUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie ont aidé le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération et les parties prenantes du secteur maritime somalien à promouvoir la présence des femmes dans le secteur maritime. De novembre à décembre 2021, cinq ateliers consultatifs ont été organisés dans tous les États membres de la fédération pour qu'ils mettent au point leurs plans d'action dans ce domaine. À l'occasion de la conférence consultative nationale sur les femmes dans le secteur maritime, qui s'est tenue le 29 décembre 2021, les principales conclusions des conférences des États membres de la fédération ont été passées en revue, notamment

des bourses d'études pour les femmes dans le secteur maritime, le rôle des femmes dans les populations côtières et le développement économique ainsi que l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes à responsabilité dans le secteur maritime. Un projet de plan d'action national élaboré au titre de l'initiative, avec le soutien de la MANUSOM, est en attente d'approbation.

B. Appui au renforcement des capacités des services somaliens chargés de l'application du droit maritime

19. Durant la période considérée, l'ONU, la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et les partenaires internationaux ont continué d'appuyer le renforcement des capacités des services somaliens chargés de l'application du droit maritime. Le 19 mai, la MANUSOM, conjointement avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires internationaux, a organisé un séminaire virtuel avec des représentants du Gouvernement fédéral et des États ainsi qu'avec des universitaires pour sensibiliser aux questions de gouvernance des océans et de droit maritime.

20. Le 25 mai, la MANUSOM, dans le cadre d'une approche globale pour la sécurité, a facilité la réunion inaugurale d'un groupe de travail sur la marine et la garde côtière somaliennes, présidée par le Ministère de la défense et le commandant adjoint de la marine et la garde côtière somaliennes. Ont assisté à la réunion : les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la Türkiye, la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta. Le mandat du Groupe a été approuvé. Ses travaux devront s'inscrire dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité et permettre le développement coordonné des forces de sécurité maritime somaliennes.

21. L'ONUSC, la MANUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie ont continué d'appuyer la formation et la fourniture de matériel à l'intention des services chargés de l'application du droit maritime au niveau fédéral et au niveau des États. L'ONUSC, au moyen de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, a fourni formations et matériel aux agents chargés de l'application du droit maritime dans les principaux ports somaliens de Mogadiscio, de Boosaaso et de Berbera, dont plusieurs formations sur les visites, arraisonnements, perquisitions et saisies, organisées aux Seychelles au cours de la période considérée.

22. La Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie a facilité et appuyé la participation du service de police maritime du port de Boosaaso et du service maritime de la Police somalienne à la formation International Maritime Exercise 2022 et Cutlass Express 2022 organisée par les États-Unis. La mission a également organisé des formations sur les visites, arraisonnements, perquisitions et saisies et sur la coordination opérationnelle à l'intention du service maritime de la Police somalienne et du service de police maritime du port de Boosaaso. La Mission, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'ONUSC ont appuyé la construction d'une installation maritime, qui sert de base opérationnelle à partir de laquelle le service maritime de la Police somalienne peut opérer autour du port de Mogadiscio et le long du littoral somalien. Le 30 mars 2022, l'installation a été remise au service de police maritime.

23. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été très fréquente au large des eaux côtières et dans la zone économique exclusive de la Somalie et a continué de compromettre les efforts visant à la rendre durable, les systèmes d'observation, de

surveillance et de contrôle n'en étant encore qu'à leur début. La mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie a contribué à l'élaboration d'un système de gestion de la pêche et au renouvellement de l'équipe spéciale sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. L'ONUSD, dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, a mis en place, en collaboration avec la FAO, un programme de démonstration de l'application des lois sur les pêcheries en Somalie afin de former des agents de protection des équipes d'arraisonnement de la police maritime et des procureurs du Bureau du Procureur général. En février 2022, dans le cadre de ce programme, l'ONUSD, avec le soutien de la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta, a proposé une formation aux opérations d'arraisonnement pour les agents de protection et les équipes d'arraisonnement.

24. La mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie a continué d'appuyer le service de police maritime du Bureau du Procureur général à Mogadiscio, et a fourni une assistance technique aux officiers judiciaires maritimes, notamment en conseillant les procureurs sur les infractions maritimes et en prévoyant des exercices visant à renforcer la coordination entre la police et les procureurs au niveau fédéral. La mission a également aidé les garde-côtes du « Somaliland » à élaborer des instructions permanentes et assurer l'entretien des navires et autre matériel de manière durable ainsi qu'à prévenir et supprimer le trafic et la contrebande, y compris dans le cadre d'une formation au renforcement des capacités qui s'est tenue du 17 janvier au 23 février 2022.

C. Évaluation des capacités de la garde côtière nationale

25. Les capacités de la garde côtière somalienne demeurant limitées, les services des États membres de la fédération, à différents niveaux, mènent des opérations autour de la côte somalienne. La marine et la garde côtière somaliennes ainsi que la police maritime aux niveaux fédéral et des États sont les principaux acteurs dans ce domaine et mènent des activités limitées.

26. La marine et la garde côtière somaliennes opèrent autour de Mogadiscio avec une portée encore limitée au-delà des eaux territoriales. Elles bénéficient actuellement d'un soutien et d'un encadrement internationaux ponctuels et leurs rôles se limitent essentiellement à des opérations de patrouille et d'arraisonnement autour du port de Mogadiscio.

27. Les services de police maritime opèrent au niveau fédéral et au niveau des États. Le service maritime de la Police somalienne, basé à Mogadiscio, reçoit une formation, du matériel et un soutien à l'infrastructure de la part de partenaires internationaux, ce qui lui permet d'entreprendre des déploiements opérationnels de portée limitée le long du littoral somalien et d'avoir des moyens de recherche et de sauvetage de base. La composante de police maritime du Puntland reçoit également une assistance des partenaires internationaux, ce qui lui permet d'avoir une gamme limitée de capacités en matière d'application de la loi. Cependant, les services de police maritime d'autres États membres de la fédération manquent de matériel et d'infrastructures de base. La garde côtière du « Somaliland », qui fait également office de police maritime, offre une capacité de sécurité maritime limitée en termes de sécurité portuaire, de sécurité dans les zones côtières, de surveillance et de répression. Tous les États membres de la fédération ont prévu une « unité maritime de la police d'État » dans leurs plans de développement respectifs.

D. Coopération en matière de poursuites pour piraterie

28. L'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact n'a pas tenu de réunion pendant la période considérée du fait de la pandémie de COVID-19. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSD, qui sert de secrétariat à l'Équipe spéciale, a poursuivi la coordination avec les États membres, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta.

29. Pendant la période considérée, 27 pirates condamnés ont purgé leur peine dans des prisons somaliennes soutenues par le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSD, dont 20 dans le complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio et 7 dans la prison centrale de Garowe, au Puntland.

E. Mobilisation de la population

30. La persistance de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée le long du littoral somalien continue de représenter une menace importante pour les moyens de subsistance des populations côtières vivant de la pêche, qui dépendent des ressources côtières. Pendant la période considérée, ces populations côtières ont signalé de plus en plus de cas de harcèlement direct des navires de pêche locaux par des navires industriels.

31. La FAO a continué de coordonner la formation et le renforcement des capacités dans le secteur de la pêche avec le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Pendant la période considérée, des travaux de construction ont démarré, avec comme objectif la création d'une coopérative de pêche dans le port de Kismayo et d'un centre d'activités dans le port de Hobyo, avec le soutien de partenaires. La FAO a continué de fournir une assistance technique pour la formation aux techniques de pêche et de transformation et accordé des bourses à 20 étudiants pour l'obtention d'un diplôme de premier cycle en pêcheries et sciences de la mer.

V. Coopération internationale

A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

32. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa vingt-quatrième session plénière le 27 janvier, sous forme hybride, avec la participation de 145 représentants de 20 États et de 37 organisations régionales et internationales.

33. Un des principaux aboutissements de la plénière a été l'accord sur une nouvelle vision stratégique du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes dans le contexte de la réduction des risques de piraterie au large des côtes somaliennes. Le Groupe de contact a accepté la proposition du Groupe directeur de la planification stratégique de devenir un forum de dialogue stratégique sur les activités maritimes illicites dans l'ensemble de la région. Les participants à la plénière ont convenu de changer le nom du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en « Groupe de contact sur les activités maritimes illicites dans l'océan Indien occidental ». D'autres débats sont prévus sur la portée géographique et fonctionnelle du groupe, ce qui pourrait avoir une incidence sur son nom.

B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes

34. Conformément à l'accord auquel les membres du conseil d'administration du fonds d'affectation sont parvenus le 19 juin 2019, le fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a été clôturé de manière opérationnelle le 31 décembre 2021 après 11 années de fonctionnement. Pendant l'existence du fonds, depuis sa création le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à sa fermeture, les donateurs ont contribué un total de 15 351 560 dollars. À sa dernière réunion, le conseil d'administration du fonds a salué l'appui apporté aux activités de poursuite et à la détention des pirates ainsi qu'au renforcement des capacités d'application du droit maritime, mais indiqué qu'il fallait continuer d'aider le Gouvernement fédéral somalien à renforcer ses capacités lui permettant de lutter contre les causes profondes de la piraterie. Il a approuvé la décision de transférer à l'ONUSC les fonds résiduels, après la clôture financière du fonds, pour mettre en œuvre des projets conformes aux objectifs du fonds d'affectation spéciale tels que stipulés dans son mandat, et conformément à l'accord des donateurs individuels.

C. Mesures de coordination régionale et de renforcement des capacités

35. À l'issue de la signature, en janvier 2017, de l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti, l'OMI a continué d'assurer le secrétariat et l'aide au renforcement des capacités des États signataires du Code de conduite de, l'objectif étant de renforcer les capacités durables dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden afin de prévenir une éventuelle résurgence des actes de piraterie et de collaborer pour d'autres menaces à la sûreté et à la sécurité de la navigation. Le cadre du Code de conduite de Djibouti et de l'Amendement de Djedda comprend un comité directeur, un groupe de travail sur l'échange d'information, un groupe de travail sur la coordination du renforcement des capacités et un forum pour les donateurs et les partenaires de réalisation connu sous le nom de « Amis du Code de conduite de Djibouti ».

36. Pendant la période considérée, les États signataires du Code de conduite de Djibouti se sont concentrés sur la mise en place d'un réseau régional solide d'échange d'information et sur des initiatives visant à améliorer l'appréciation de la situation maritime par l'application effective de la stratégie régionale de partage de l'information. En outre, le forum des Amis du Code de conduite de Djibouti a été mis à contribution pour le renforcement des capacités. Le Code de conduite de Djibouti se voulait également une approche commune du renforcement de la sécurité maritime dans la région, notamment par la mise en place par les États signataires, avec le soutien de l'OMI, de comités nationaux de sécurité maritime, de registres nationaux des risques en matière de sécurité maritime et de stratégies nationales de sécurité maritime.

37. Du 28 au 30 juin 2022, le Code de conduite de Djibouti a organisé une réunion régionale de haut niveau qui a permis de se pencher sur l'amélioration de la coordination des efforts de renforcement des capacités dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden en vue de tenir compte de manière plus efficace d'une série de menaces contre la sécurité maritime. Pendant la réunion de haut niveau, les États signataires du Code de conduite ont officiellement lancé une matrice de coordination

régionale du renforcement des capacités, élaborée par le groupe de travail sur la coordination du renforcement des capacités, avec l'appui de l'OMI.

38. Des exercices ont continué d'être menés concernant différentes infractions maritimes, dans le cadre de l'architecture de sécurité maritime établie dans le contexte du Programme pour la sécurité maritime régionale mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien avec l'appui de l'Union européenne, avec l'aide de partenaires régionaux et internationaux, notamment la Force navale européenne au large de la Somalie-opération Atalanta, les Forces maritimes combinées et l'ONUSC. Sept États signataires de l'architecture de sécurité maritime, les Comores, Djibouti, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice et les Seychelles, ainsi que des États partenaires ont envoyé des officiers de liaison à l'appui du programme. Le programme a contribué à harmoniser l'appui des donateurs internationaux aux efforts en matière de sécurité maritime, de sécurité portuaire, de lutte contre la pêche illégale et d'autres infractions maritimes.

D. Libérations d'otages et mesures de soutien

39. Selon Hostage Support Partnership, même si la Somalie ne compte plus d'otages capturés en mer, il y reste encore cinq otages internationaux, dont un détenu par des groupes ayant peut-être des liens avec des groupes pirates et des chefs de bandes somaliens.

VI. Observations

40. Des progrès ont été constatés grâce aux mesures intégrées prises par le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, les forces navales, les organisations internationales et régionales, le secteur du transport maritime et le secteur privé, les attaques de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes continuant d'être une chose du passé. Je tiens à remercier les parties de leur engagement et de leur contribution au cours de la dernière décennie.

41. Bien que les mesures de droit maritime prises au niveau international contre la piraterie et les vols à main armée dans les eaux territoriales de la Somalie aient pris fin avec l'expiration des autorisations prévues par la résolution [2608 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, je trouve encourageant la poursuite des activités de renforcement des capacités menées par la communauté internationale, en partenariat avec le Gouvernement fédéral somalien, pour soutenir le développement des capacités somaliennes en matière de sécurité maritime et les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. Il faudra poursuivre cette action au cours de la période à venir pour que les progrès considérables réalisés au cours de la dernière décennie ne soient pas perdus.

42. Je réitère mes appels précédents en vue d'accroître le soutien apporté au Gouvernement fédéral somalien dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui reste un défi important, compromettant fortement les moyens de subsistance des populations locales. Il est donc primordial de fournir un soutien continu aux populations côtières afin d'atténuer les effets socioéconomiques. De manière plus générale, d'autres mesures devront être prises pour s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. Un développement inclusif et durable, qui ne laisse personne de côté, est la solution par excellence, dans le cadre des objectifs de développement durable et du Programme 2030. J'invite instamment les partenaires à poursuivre leur assistance à cet égard. Le Gouvernement fédéral somalien devrait également recevoir davantage d'aide pour ce qui est du développement des capacités de ses services de

détection et de répression des infractions au droit maritime, y compris de la garde côtière.

43. Je remercie les États Membres qui, pendant plus de dix ans, ont contribué au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, clôturé le 31 décembre 2021. Pendant sa période d'activité, le fonds d'affectation spéciale, utilisé de manière intégrale et effective, a apporté un soutien précieux au renforcement des capacités judiciaires et d'application du droit maritime en Somalie et dans la région, à la remise en état des établissements pénitentiaires, à l'assistance aux pirates présumés et condamnés, à la sensibilisation au droit de la mer et aux possibilités de développement d'une économie durable basée sur les océans ainsi qu'à la lutte contre les causes profondes de la piraterie.

Annexe I

Contributions des États Membres à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

1. Les informations ci-après ont été communiquées par les États Membres en réponse aux paragraphes pertinents de la résolution 2608 (2021) du Conseil de sécurité.

2. Le Danemark participe à la lutte contre la piraterie dans la région de la Corne de l'Afrique en épaulant les institutions de gouvernance et en s'efforçant notamment de maintenir et de renforcer les capacités locales et régionales en matière de sécurité maritime et en remédiant aux causes socioéconomiques profondes de la piraterie. Il continue de collaborer étroitement avec la communauté internationale, étant l'un des principaux contributeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour ce qui est du renforcement de l'exercice par les autorités des prérogatives de puissance publique en mer. Il s'attache à renforcer les capacités de la police maritime et de la garde côtière dans l'ensemble de la Somalie. Il collabore aux activités de recherche et d'analyse associées au mandat de l'ONUDC au titre de la résolution 2607 (2021) du Conseil de sécurité, principalement en ce qui concerne la désorganisation des voies d'acheminement maritime utilisées à des fins de contrebande. Il contribue enfin à l'édification et à la surveillance des prisons où sont détenus des pirates condamnés en Somalie.

3. Au niveau national, la France joue un rôle actif de soutien à la sûreté maritime au large de la Somalie. La France, État riverain de l'océan Indien et membre de la Commission de l'océan Indien, qui avait la présidence de l'organisation régionale jusqu'à mai 2022, continue à plaider pour une appropriation régionale des enjeux de sûreté maritime. Elle soutient en ce sens la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté maritime de la Commission, de même que l'application du Code de conduite de Djibouti, signé par 21 États d'Afrique orientale et australe, et de la péninsule arabique, en vue de créer des centres interconnectés de fusion de l'information d'intérêt maritime. L'action de la France au large des côtes somaliennes s'inscrit principalement dans le cadre européen. La France figure parmi les trois principaux contributeurs de l'opération Atalanta de la Force navale de l'Union européenne au large de la Somalie (EUNAVFOR) (derrière l'Italie et l'Espagne). La sûreté maritime a été identifiée comme un axe prioritaire de la nouvelle stratégie de l'Union européenne dans la Corne de l'Afrique, adoptée le 10 mai 2021 par le Conseil. Elle évoque notamment l'opération Atalanta. Depuis mars 2019, l'état-major d'Atalanta est hébergé en Espagne à Rota. Le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique, premier point de contact avec les différents acteurs du monde maritime (notamment ceux du secteur du transport maritime), partage les mêmes locaux que le Maritime Information Cooperation and Awareness Centre de Brest (France) et est armé principalement par des officiers marins français. Par son action dissuasive, l'opération contribue efficacement à la diminution du nombre d'actes de piraterie dans le bassin somalien et plus particulièrement à réduire la zone à haut risque, annoncée par le secteur maritime en septembre 2021. À la suite de l'expiration de la résolution 2608 (2021) du Conseil de sécurité, l'intervention dans les eaux territoriales de la Somalie n'est toutefois plus autorisée. Au-delà de la lutte contre la piraterie, qui reste le cœur de son mandat, l'élargissement du mandat d'Atalanta à la lutte antidrogue, au suivi des navires sans pavillon et à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par l'Organisation des Nations Unies à la Somalie, conformément à la résolution 2182 (2014) du Conseil, a donné lieu à des résultats considérables. La France fournit régulièrement des moyens navals et aéronavals en soutien direct ou associé à l'opération. S'appuyant sur les accords conclus avec les

États côtiers pour faire en sorte que les personnes arrêtées dans le cadre de l'opération Atalanta soient effectivement poursuivies, la France a mené des opérations de saisies de drogue en tirant parti du soutien direct qui lui a été apporté pendant sa présidence de l'Union européenne. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération Atalanta, l'EUNAVFOR coopère avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et partage avec ces deux entités des informations relatives aux problématiques de sécurité propres à la région. Cette coopération permet d'appréhender les questions de sûreté maritime dans leur ensemble, tenant compte en particulier des liens étroits entre trafics illicites et piraterie. Un examen stratégique de l'opération Atalanta, qui fait partie de l'examen stratégique global de 2022 relatif aux activités menées en Somalie et dans la Corne de l'Afrique au titre de la politique de sécurité et de défense commune, a été publié en septembre 2022. La France soutiendra une articulation renforcée entre l'opération Atalanta et la Mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormouz, une opération ad hoc déployée dans le Golfe, dont la physionomie a récemment évolué. La mise en place d'une présence maritime coordonnée de l'UE dans le nord-ouest de l'océan Indien aura également un impact sur l'architecture globale de l'approche européenne de la sûreté maritime dans la région Indopacifique. Sur le plan régional, l'Union européenne contribue à l'édification d'une architecture de sécurité maritime dans l'ouest de l'océan Indien, par le truchement de trois programmes : a) le Programme MASE de l'Union européenne visant à favoriser la sûreté maritime dans le secteur de l'océan Indien bordant l'Est et le Sud de l'Afrique, doté d'une enveloppe de 37,5 millions d'euros et portant sur la période 2013-2020 (programme terminé) ; b) la phase I du projet Routes maritimes critiques de l'Union européenne dans l'océan Indien I, doté d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros, couvrant la période 2015-2019, un programme clôturé mis en œuvre par Expertise France, agence française d'expertise technique internationale ; c) la phase II du projet Routes maritimes critiques de l'Union européenne dans l'océan Indien, doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros pour 2021 et 6 millions d'euros pour 2022, également mis en œuvre par Expertise France. La présidence française du Symposium naval du Pacifique Ouest, qui a débuté en juin 2021 pour une période de deux ans, est l'occasion de valoriser l'action de l'Union européenne en tant que pourvoyeur de sûreté maritime dans la région, notamment dans le cadre de l'opération Atalanta. À terre, l'Union européenne contribue aux efforts de renforcement capacitaire des États de la Corne de l'Afrique en vue de pallier les causes profondes de la piraterie et d'en éradiquer les réseaux. L'Union européenne a lancé deux missions de politique de sécurité et de défense commune en Somalie. La mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie soutient la gouvernance maritime et renforce les capacités des garde-côtes, de la police maritime dans les principaux ports somaliens et des services de détection et de répression des infractions au droit maritime. Le mandat le plus récent de l'Union européenne dans le pays a débuté le 1^{er} janvier 2020 et s'achèvera fin 2022. La France ne participe qu'à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, dans le cadre de laquelle elle a déployé six personnes. En septembre 2022, le Service européen pour l'action extérieure mènera un examen complet des deux missions effectuées en Somalie et de la politique de sécurité et de défense commune dans le secteur maritime.

4. Afin de renforcer la sécurité maritime dans la région, l'Inde a rejoint les Forces maritimes combinées en tant que « partenaire associé » le 27 juillet 2022. Un navire indien a également été déployé dans le cadre des opérations des Forces. Depuis octobre 2008, l'Inde effectue des patrouilles antipiraterie dans le golfe d'Aden. Depuis, 100 navires indiens, dont sept depuis novembre 2021, ont été déployés dans le golfe d'Aden et le golfe Persique. L'Inde a escorté avec succès 3 440 navires marchands et plus de 25 000 marins dans le cadre de ces opérations.

5. Le Japon mène des opérations de lutte contre la piraterie de manière ininterrompue depuis 2009, en déployant dans le golfe d'Aden des destroyers de la force d'autodéfense maritime (ayant à bord des officiers de la garde côtière) et des avions de patrouille de type P-3C. En vue de promouvoir la stabilité en Somalie, le Japon a fourni une aide financière d'environ 13 millions de dollars en vue d'améliorer la situation humanitaire et les conditions de sécurité en Somalie au cours de l'exercice 2021 (avril 2021-mars 2022). Afin de renforcer les capacités des États côtiers proches de la Somalie, le Japon et Djibouti ont échangé des notes en décembre 2021, grâce auxquelles le Japon a accordé jusqu'à 2,95 milliards de yens à Djibouti aux fins de la construction des navires pour ses garde-côtes et de l'entretien des jetées flottantes. Le Service des garde-côtes japonais, en coopération avec l'Agence japonaise de coopération internationale, a envoyé des représentants à Djibouti en janvier et en juillet 2022 afin de renforcer les capacités des garde-côtes du pays et a organisé un séminaire en ligne à l'intention des représentants des services de détection et de répression des infractions au droit maritime des États côtiers de la Somalie et du golfe d'Aden entre octobre et décembre 2021. Avec l'aide financière du Gouvernement japonais, des séminaires destinés aux responsables de la sécurité maritime des États côtiers, y compris des participants somaliens, ont été organisés par l'OMI au Centre régional de formation de Djibouti en novembre 2021, et en mars et juin 2022.

6. Le Kenya entretient ses relations au sein des mécanismes de sécurité régionaux et internationaux, ce qui lui permet de faire face aux défis liés à la sécurité maritime. Sous la direction du Kenya, qui préside le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes depuis janvier 2020, les parties prenantes régionales et internationales ont continué de dialoguer activement et de se consacrer à la lutte contre la piraterie. Grâce aux efforts concertés déployés par la communauté internationale, le secteur des transports maritimes sera débarrassé de la désignation « zone à haut risque de l'océan Indien » en janvier 2023, après plus d'une décennie d'opérations efficaces de lutte contre la piraterie destinées à réduire les menaces connexes. En outre, sous la direction du Kenya, le Groupe de contact est passé de la piraterie à d'autres infractions maritimes, ce qui l'a amené à repositionner et à recentrer ses priorités pour faire face aux activités maritimes illicites existantes ou émergentes dans l'océan Indien occidental, au moyen d'un dialogue permanent. Le Kenya continue de participer activement à l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti et préside le groupe de travail sur l'échange d'information, qui a conduit à l'élaboration d'une feuille de route sur le partage de l'information dans le cadre de laquelle 21 pays de l'océan Indien occidental travailleront main dans la main pour lutter contre la criminalité maritime.

7. Le Comité national de sécurité maritime de Maurice, prenant acte de la réduction des zones à haut risque de piraterie à partir de septembre 2021, a mis fin à la pratique consistant à embarquer les commandos de la garde côtière nationale à bord des navires se rendant à Agalega en mars 2022. Malgré la réduction des actes de piraterie, la garde côtière nationale continue de renforcer sa capacité d'intervention par l'introduction organique de matériel d'arraisonnement de pointe et par l'organisation de formations en collaboration avec des pays amis. Par l'intermédiaire du Centre de fusion d'informations maritimes de la région de l'océan Indien et du Centre régional de fusion d'informations de Madagascar, elle suit de près la situation tout en collaborant avec l'ensemble de ses partenaires à des fins de renforcement des capacités et en formant son personnel.

8. Le Portugal souscrit à une démarche globale concernant les questions de sécurité maritime, à savoir la piraterie et les vols à main armée en mer. Les autorités portugaises participent à de nombreux efforts dans divers domaines de compétence pour comprendre et évaluer les origines et conséquences de ces menaces. Il demeure profondément attaché aux travaux du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie

au large des côtes somaliennes, coprésidant le Forum juridique virtuel avec Maurice depuis plus de dix ans. Le 27 janvier, le Portugal a participé à distance à la vingt-quatrième session plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, qui s'est déroulée à Nairobi. Il a régulièrement participé aux missions et opérations de lutte contre la piraterie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne au large des côtes somaliennes, en surveillant les activités de pêche et en escortant les navires du Programme alimentaire mondial. Il a notamment assuré le commandement des forces navales dans la région en utilisant des moyens militaires et des aéronefs militaires nationaux et en déployant de nombreux militaires. Du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022, quatre éléments militaires ont été déployés du Portugal à Rota (Espagne) dans le cadre de l'opération Atalanta et deux autres ont été déployés au Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique basé à Brest (France). Le 2 décembre 2021, le Portugal a pris le commandement de l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR. Depuis 2019, la gendarmerie portugaise, la Guarda Nacional Republicana, participe activement à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités policières et de la sécurité maritime somaliennes dans les domaines suivants : renforcer les unités de police maritime dans quatre principaux ports somaliens et alentour (Mogadiscio, Berbera, Boosaaso et Kismayo) ; contribuer au renforcement des fonctions de la garde côtière somalienne et continuer de sensibiliser les esprits à l'importance de la sécurité maritime pour le développement de l'économie bleue. Il convient de noter que depuis fin 2021, la Guarda Nacional Republicana a contribué à cet effort en déployant des militaires dans le cadre de la Guarda Nacional Republicana, dont le mandat consiste à contribuer à la mise en place et au renforcement de l'application du droit maritime dans ce pays, notamment en formant des éléments de ses forces de sécurité.

9. La Fédération de Russie a poursuivi ses activités visant à assurer la sécurité de la navigation maritime russe, à lutter contre la piraterie et les vols à main armée dans la région de la Corne de l'Afrique et à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la piraterie. Depuis le 1^{er} novembre 2021, une division de navires de la marine de la Fédération de Russie a été déployée dans le golfe d'Aden pour protéger la marine marchande contre les actes de piraterie. L'Agence fédérale des transports maritimes et fluviaux (Rosmorrechflot) et les services de sécurité maritime financés par l'État ont mené les activités suivantes : surveillance de la situation en matière de piraterie maritime et de vols armés en mer, y compris au large des côtes somaliennes ; diffusion à l'intention des entreprises russes des recommandations de la marine russe, de l'Agence et de l'Organisation maritime internationale, notamment la cinquième édition des *Best Management Practices*, dans le cadre de la lutte contre la piraterie dans la région ; consultation des compagnies maritimes et des capitaines de navires étrangers concernant la formation de convois russes ; échange régulier d'informations avec les navires battant pavillon russe traversant le golfe d'Aden sur les conditions de navigation en cours dans la zone à haut risque ; maintien d'un contact permanent avec les principaux centres d'information sur la lutte contre la piraterie concernant un large éventail de questions.

10. Les Seychelles entretiennent une étroite collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux afin de soutenir les efforts internationaux visant à éradiquer la menace que représentent la piraterie et les autres formes d'activités maritimes illicites dans la région de l'océan Indien occidental. Par conséquent, les Seychelles contribuent de manière significative à l'architecture de sécurité maritime de la région en engageant des moyens et du personnel au titre des opérations de lutte contre la piraterie et des mesures de sécurité maritime. La garde côtière des Seychelles participe activement à des exercices opérationnels multinationaux afin de se tenir prête à intervenir, d'améliorer ses capacités et de renforcer la coordination entre les diverses forces régionales et internationales. La signature des accords régionaux sur le partage de l'information maritime et la coordination des opérations

en mer, formulés en avril 2018 dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale, financé par l'Union européenne, a contribué à promouvoir la sécurité maritime dans la région. Les Seychelles continuent de s'acquitter de leurs obligations en tant qu'hôte du Centre régional de coordination opérationnelle, établi en juillet 2019 dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale, financé par l'Union européenne. Travaillant en tandem avec son homologue, le Centre régional de fusion d'informations maritimes, le Centre régional de coordination opérationnelle favorise une meilleure coordination des opérations et renforce la sécurité maritime. En outre, grâce à ses diverses initiatives aux niveaux national et régional, le Programme pour la sécurité maritime régionale a également contribué à renforcer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent dans la région de l'océan Indien occidental. Lors de la réunion inaugurale du Groupe directeur de la planification stratégique, qui s'est tenue le 11 février 2021, les participants à ce dernier ont désigné les Seychelles à la présidence du Groupe. À ce titre, les Seychelles supervisent et dirigent les travaux du Groupe directeur en matière de lutte contre les activités maritimes illicites dans la région, en insufflant un nouvel élan au collectif, en mettant l'accent sur les domaines clés tels que la gestion des ressources pour soutenir les activités du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, en renforçant la synergie entre les organisations, les programmes et les mécanismes pertinents, en adoptant une approche coordonnée et globale pour lutter contre d'autres activités maritimes illicites (par exemple, le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite des personnes, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée) en haute mer, qui pourraient contribuer à déstabiliser la région et à favoriser la résurgence de la piraterie. Les travaux menés par le Groupe directeur ont incité le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes à changer de nom pour mieux marquer l'élargissement de son mandat à une architecture et à une approche holistiques de la sécurité maritime, qui tiennent compte de la nature complexe des menaces actuelles pour la sécurité maritime et des liens potentiels avec la piraterie, et qui abordent également les aspects financiers tels que le blanchiment d'argent. Les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent sont liés à la criminalité maritime transnationale et les Seychelles restent préoccupées par la persistance de ces activités. Par conséquent, les instruments ad hoc de lutte contre la piraterie ou les instruments transfrontaliers inscrits dans la législation nationale sont des outils essentiels pour traiter la question du blanchiment d'argent facilité par la criminalité maritime. À cet égard, depuis 2018, les autorités seychelloises se sont activement engagées à entreprendre des réformes du cadre juridique et réglementaire afin de remédier aux lacunes recensées dans le cadre seychellois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

11. Depuis 2009, la République de Corée s'est engagée à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et du golfe d'Aden afin de maintenir ouvertes les voies commerciales mondiales essentielles. Les navires de guerre de la République de Corée organisent constamment des convois de navires et des patrouilles au large des côtes somaliennes. La République de Corée a fourni des moyens navals à la Force opérationnelle multinationale 151 des Forces maritimes combinées opérant dans l'océan Indien. Afin de prévenir les dommages causés par les actes de piraterie aux navires effectuant des liaisons internationales, la République de Corée : a promulgué une loi nationale et gère les navires qui naviguent dans la zone à haut risque depuis 2017 ; a établi des mesures globales précisant le rôle du gouvernement dans la prévention des dommages causés par les actes de piraterie aux navires, des directives relatives à la lutte contre la piraterie, des activités de collecte et d'analyse d'informations sur la piraterie et des mesures de coopération internationale ; a établi des normes d'approbation et de gestion pour les entreprises privées de sûreté maritime et des normes de qualification pour le personnel de sûreté armé sous contrat privé, afin de fournir des services sûrs et fiables ; a établi les normes relatives à l'installation

d'une citadelle et a rendu obligatoire l'installation de cette dernière dans tous les navires qui naviguent dans des zones à haut risque.

12. Depuis la naissance, en 2008, de l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR, l'Espagne est le principal contributeur aux efforts de lutte contre la piraterie et a maintenu une présence forte et permanente au sein des structures de l'opération. L'Espagne est devenue l'un de ses principaux piliers à l'occasion du déménagement du quartier général de l'opération de Northwood (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) à la base navale de Rota, dans le sud de l'Espagne, le 29 mars 2019. Tout en conservant le commandement de l'opération au niveau stratégique, l'Espagne assure en alternance avec l'Italie le commandement tactique de l'opération à bord de l'un de ses vaisseaux amiraux, doté de capacités de sécurité maritime. Cette composante navale compte également sur une équipe navale chargée des opérations spéciales et d'une équipe d'opérations de sécurité se trouvant à bord. Outre la composante navale, l'Espagne participe à l'opération au moyen d'une structure militaire permanente au quartier général de l'opération à Rota, actuellement composée de 13 membres de divers services de l'armée et d'un conseiller politique du Ministère des affaires extérieures, de l'Union européenne et de la coopération. Elle dispose également d'un détachement aérien tactique affecté en permanence à l'opération, qui effectue des tâches de surveillance aérienne de la zone d'opérations ; le détachement ORION est stationné à Djibouti. Il est complété par deux unités aériennes embarquées comprenant respectivement des avions et des hélicoptères, qui permettent une surveillance complète de la vaste zone d'opérations. L'Espagne contribue également à l'élément de soutien de l'opération Atalanta stationné à Djibouti, dont elle fournit une part du personnel. L'Espagne soutient pleinement l'approche intégrée de l'Union européenne en Somalie et exprime son engagement par une forte présence dans les missions analogues de l'Union européenne en Somalie, à savoir la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes, auxquelles elle fournit respectivement 7 et 24 membres. La participation à ces outils de renforcement des capacités souligne la détermination et l'attachement de l'Espagne à atteindre l'objectif final consistant à créer une structure de sécurité régionale permanente, soutenue par les capacités propres aux pays de la région. Dans la même optique, l'Espagne collabore également avec les Forces maritimes combinées en fournissant un élément de coordination aérienne, stationné à Bahreïn.

13. Depuis 2009, la Suède a fourni cinq navires à l'opération Atalanta dans le golfe d'Aden, au large des côtes somaliennes. De plus, au sein de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, elle a joué un rôle important dans le renforcement de la garde côtière du « Somaliland », en offrant des patrouilleurs et en dispensant des formations maritimes en 2018, 2019 et 2021, ainsi qu'en y détachant du personnel.

14. La Türkiye est membre du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes depuis sa création en 2009 et participe activement aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Depuis 2009, elle contribue à la Force opérationnelle multinationale 151 des Forces maritimes combinées en déployant des navires de sa marine et en déployant du personnel au quartier général de la Force à Bahreïn pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. En effet, la Türkiye a assumé le commandement de la Force opérationnelle multinationale 151 à six reprises. En outre, le pays propose des programmes de formation à l'intention du personnel de la marine somalienne et des garde-côtes somaliens dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux, afin d'améliorer, à l'échelle nationale, le renforcement des capacités de lutte contre la piraterie et les activités maritimes illicites au large des côtes somaliennes.

Annexe II

Carte des actes de piraterie, 2017-2022

